

Comprendre la réforme de la facturation électronique et l'appliquer dans sa ferme

Jeudi 23 juillet 2026

A partir du 1^{er} septembre 2026, en application de la loi de finances 2024, un nouveau dispositif de facturation entrera en vigueur. Les entreprises auront alors l'obligation d'émettre et de recevoir des factures dématérialisées et de transmettre les données de transaction et de paiement à l'administration.

Cette formation propose de répondre aux besoins des paysan·nes qui doivent faire évoluer leurs pratiques et les accompagner dans la compréhension de la réforme, puis le choix et la mise en place d'une plateforme de facturation électronique.

OBJECTIFS

- Connaître et s'appropriier la réforme de la facturation électronique
- Se préparer aux obligations en termes de réception et d'émission des factures électroniques
- Identifier ses besoins afin d'être en capacité de choisir une plateforme de facturation adaptée à sa ferme
- Utiliser les principales fonctionnalités d'une plateforme de facturation

PROGRAMME

MATIN

Avec l'AFOCG 35

Présentation et échanges autour de la réforme de la facturation électronique : législation, changements et impact sur la gestion de sa ferme.

Présentation de quelques plateformes de facturation et de leurs fonctionnalités

Identification des critères de choix d'un logiciel de facturation



APRÈS-MIDI

Interconnaissance des pratiques de gestion et des besoins

Présentation de quelques fonctionnalités d'une plateforme de facturation : appropriation de l'interface et personnalisation, enregistrement d'un produit et d'un client, émission d'une facture, d'un devis, contrôle du paiement.

Manipulation et prise en main d'une plateforme de facturation

Échanges sur les difficultés

INTERVENANTES

- > Aziliz Cagnat, animatrice formatrice de l'AFOCG 35
- > Lucie RIGAL, agricultrice en Ille-et-Vilaine, adhérente ADEAR35, formatrice en CFPPA

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : Jeudi 23 juillet 2026 de 9h30 à 17h30

Durée : 7h00

Lieu : 17, rue de Brest 35000 RENNES

Modalité d'enseignement : présentiel

Public : Agriculteur·ices d'Ille-et-Vilaine et des départements limitrophes

Coût : Pris en charge par VIVEA pour les paysan·nes à jour de leurs cotisations MSA

Pré-requis : aucun

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentation suivie d'échanges et discussions

Exercices pratiques individuels et en groupe

Modalités d'évaluation : Évaluation en cours de formation avec exercices pratiques et auto-évaluation en fin de formation

Mode de validation : Un certificat de réalisation vous sera délivré à l'issue de la formation

Moyens matériels : Vidéo-projecteur. **Ordinateur personnel obligatoire.**

Repas : tiré du sac

Inscriptions : >> [Cliquer ici pour s'inscrire](#) <<

Inscriptions possibles jusqu'à 1 jour ouvré avant la formation.

Informations complémentaires auprès de Roxane AULIARD : 07 45 12 86 17 ou

adear35@fadear.org

Modalités d'accès : Notre organisme peut adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Cette formation est organisée par :



Avec le soutien de :

